

>infos ARILS< aux membres

et

>infos ARILS< aux interprètes Procom

Lundi dernier 19 mai 2008, trois membres du comité et interprètes Procom (Isabelle S, Séverine et Anita) accompagnées de M. Bernard Fragnière, nouveau secrétaire central du SSP-VPOD pour la Suisse romande, ont rencontré une délégation de Procom composé de Urs Linder, Lilly Bösch, Isa Thuner et Stefan Läubli. La dernière réunion de ce type datait du 8 novembre 2007 à Berne à laquelle seul Philippe Wieland avait participé, Anita Hirschi étant indisponible.

La situation a depuis lors changé.

Il existe désormais deux prestataires de service ILS en Suisse romande, Procom et les indépendantes

et

la composition du comité de l'ARILS a changé, les deux prestataires étant désormais représentés en son sein.

Travailler à l'établissement d'un rapport de confiance et de négociations réelles avec Procom implique dès lors que nous envisagions différemment les instances en présence. En clair, et après discussion avec M. Fragnière, il apparaît que le comité dans son intégralité ne peut pas actuellement être l'interlocuteur formel entre l'ARILS et Procom. M. Fragnière nous a suggéré l'établissement d'une commission de négociation composée de membres du comité interprètes Procom qui auront pour mandat de représenter les interprètes Procom et de défendre leurs intérêts et leurs conditions de travail. Cette commission rendrait compte de son travail aux membres interprètes Procom, serait élue par eux et l'ensemble des membres ARILS continuerait bien sûr à être informé, mais de manière moins détaillée, de l'état des relations avec Procom.

Nous devons discuter de tout cela. Le **comité** se réunit tout prochainement, **lundi prochain 2 juin à 18h30**.

Notre souci est de vous informer, mais le temps nous manque. Difficile de tout mener de front. Merci de nous assurer de votre soutien et de votre confiance, celle qui nous a amenés au comité. De notre côté, nous travaillons d'arrache-pied et vous rendrons bien sûr compte de l'évolution de la situation.

Un **>infos ARILS<>interprètes Procom** avec des détails concernant la discussion du 19 mai est annexé au présent **>infos ARILS<**. Il contient des informations uniquement relatives au service et ne concerne de fait que les interprètes engagées au sein de Procom.

Procédures d'équivalence

Les différents interprètes ARILS qui ont eu Monsieur Martins en stage pour la procédure d'équivalence ont été unanimes sur un certain nombre de "manquements" notamment : (extrait de la lettre envoyée à Monsieur Martins)

- *Difficultés à traduire vers le français et notamment le fait qu'une petite incompréhension entraîne une perte quasi totale des autres informations qui vous permettraient de « raccrocher au sens » ;*



- *Le français oral manque d'intonation , ce qui fait que l'intention du locuteur en LSF n'est pas manifeste ;*
- *Manque de fluidité en LSF.*

Dès lors, le comité a refusé d'accorder l'équivalence à Monsieur Martins pour l'instant. Nous lui avons envoyé un courrier (avec copie à Procom) mentionnant ces points et notant également, comme le prévoit le règlement d'équivalence, *que nous lui demandons de prolonger la période de stage jusqu'à l'obtention de rapports favorables à la clôture de la procédure d'équivalence.*

Dans le cadre du comité, nous nous sommes également penchés sur les inquiétudes soulevées par certains membres concernant la diminution de travail relevée début avril. Isabelle Ansermet s'est chargée de poser des questions plus précises aux différentes personnes concernées afin de pouvoir déterminer plus précisément dans quelle mesure la diminution relevée pouvait être corrélée avec le début de l'engagement de Mme Bègue. Nous laissons le temps nécessaire à Isabelle pour l'établissement d'un rapport condensé des résultats **et lui souhaitons tous nos Voeux de bonheur dans sa nouvelle Vie ;-)**